



REGLEMENT PARTICULIER 42^{ème} COURSE DE COTE du MONT DE FOURCHE 2 & 3 AOUT 2025

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE LURONNE organise les 2 & 3 AOUT 2025, avec le concours de la municipalité de CORRAVILERS, sous le patronage du Conseil Départemental de la HAUTE SAONE, une compétition automobile Course de Côte Régionale non PEA dénommée :

42^{ème} Course de Côte Régionale du Mont de Fourche

Cette compétition compte pour :

- La coupe de France de la montagne 2025 coefficient 1
- Le challenge de la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche Comté 2025
- Les Challenges VED, STPI-SOREVI et ASA Luronne 2025

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° 44-363
du 07/05/2025

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le numéro **44** en date du **07/05/25** et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **363** en date du **07/05/2025**.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétition régionale

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Mr Claude CONDAMIN	licence n°122813/0314
Commissaires Sportifs :	Mr François BRESSON	licence n°47951/0409
	Mr Denis DUROC	licence n°147050/0402
	Mr Thierry COURANT	licence n°16140/0409
Directeur de Course :	Mr Daniel BLANQUIN	licence n°1941/0308
Directeurs de Course Adjoint :	Mr Serge BULLIER	licence n°19678/0409
Commissaire Technique responsable :	Mr Michel PETETIN	licence n°217737/0409
Commissaires Techniques adjoints :	Mr Jean François GERARD	licence n°136207/0408
	Mr Arnaud CATELIN	licence n°353737/0408
	Mr Patrick CHOLLEY	licence n°9465/0409
Chargé de la mise en place des moyens :	Mr Alexandre CHAMAGNE	licence n°157520/0409
Chargés des relations avec les concurrents :	Mme Monique FRANCE	licence n°29181/0409
	Mr Jean Pierre SIMON	licence n°2746/0409

Médecin :	Mme Julie CHENUT	licence n°348377/0409
Chargé de presse :	Mr Patrick CHOLLEY	licence n°9465/0409
Chargé des Commissaires de route :	Mme Séverine HERBET	licence n°242748/0409
Chronométrateurs :	Mr Jean-Paul DURAND	licence n°27683/0503

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le mardi 29 juillet 2025 à 24 heures.

Publication de la liste des engagés le jeudi 31 juillet 2025 à 19 heures.

Vérifications administratives le samedi 2 août 2025 de 15 heures à 19 heures.

Vérifications techniques le samedi 2 août 2025 de 15 heures à 19 heures.

Pour les pilotes qui en font la demande, possibilité des vérifications le dimanche 3 août 2025 de 7 heures à 8 heures au même endroit.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 3 août à 8 heures 15.

Briefing des commissaires le dimanche 3 août 2025 à 7 heures 15.

Essais non chronométrés le dimanche 3 août 2025 de 8 heures 20 à 10 heures.

Essais chronométrés le dimanche 3 août 2025 de 10 heures 10 à 12 heures.

Briefing des pilotes écrit et distribué aux vérifications administratives.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 3 août 2025 à 12 heures 45.

Course

- 1^{ère} montée le dimanche 3 août 2025 à partir de 13 heures
- 2^{ème} montée le dimanche 3 août 2025 à partir de 15 heures
- 3^{ème} montée le dimanche 3 août 2025 à partir de 16 heures 30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix le dimanche 3 août 2025 à 20 heures.

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le palmarès :

- Le dimanche 3 août 2025 à 20 heures au restaurant LE PAS SAINT JEAN à CORRAVILLERS

Réunions du collège des commissaires sportifs :

- 1^{ère} réunion : le samedi 2 août 2025 à 19 heures,
- Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le samedi 2 août 2025 de 15 heures à 19 heures.

Vérifications techniques le samedi 2 août 2025 de 15 heures à 19 heures.

Pour les pilotes qui en font la demande : le dimanche 3 août 2025 de 7 heures à 8 heures au même endroit : **place de la Mairie à CORRAVILLERS.**

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage FORD RPA Automobiles situé Avenue du BREUCHIN 70300 FROIDECONCHE

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 3 août 2025 à 8 heures.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le collège des commissaires sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 3 août 2025 à 8 heures.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mr Patrick CHOLLEY
17, rue de la Combeauté
70220 FOUGEROLLES ST VALBERT
Mail : patrickcholley@orange.fr

Jusqu'au mardi 29 juillet à 24 heures.

Les droits d'engagement sont fixés à 370 €, réduits à 185 € (160 € membre ASA ; titre de participation : 57 €), pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

5€ par partant seront reversés à la ligue pour l'établissement du challenge commissaires en fin d'année.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 150 (VHC compris)

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) VED et STPI-SOREVI

Publicité optionnelle éventuellement indiqué dans l'additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La 42^{ème} course de côte du Mont de Fourche a le parcours suivant le plan joint.

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ sur la RD6, 300 m après la sortie de CORRAVILLERS, PR 66,800 en direction de RUPT SUR MOSELLE.

Arrivée sur la RD6, au carrefour avec la VC à gauche en direction de la Rosière, PR 68,800.

Pente moyenne 6%.

Longueur du parcours 2000 m.

Modalités de retour au départ : après chaque montée, à la demande de la direction de course dans l'ordre décroissant des numéros par la RD6.

Parc de départ : entre le restaurant LE PAS SAINT JEAN à CORRAVILLERS, et la ligne de départ sur la RD6.

Parc d'arrivée : 200 m après la ligne d'arrivée et le Col du Mont de Fourche sur la RD6.

6.2P. ROUTE DE COURSE

300 m après la sortie de CORRAVILLERS, PR 66,800 en direction de RUPT SUR MOSELLE.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : RD6 avant la ligne de départ. Les conducteurs devront se ranger en file de départ sur la droite de la route avant le départ, au plus tard 10mn avant l'heure de départ. Le conducteur qui ne se sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à proximité du départ, dans CORRAVILLERS dans les endroits prévus à cet effet : l'utilisation de la demi chaussée droite depuis le pont jusqu'à la route du Petit Corravillers est autorisé, ils seront accessibles dès l'ouverture des contrôles.

Les remorques devront être garées sur le parc prévu à cet effet.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la RD6 à hauteur de la ligne de départ.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les vérifications au parc des vérifications : Place de la Mairie à CORRAVILLERS.
- Pendant les essais et la course au parc départ et au podium de départ.
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

- Lieu des vérifications, le samedi 2 août 2025 de 15 heures à 19 heures
- Au départ, le dimanche 3 août 2025 de 6 heures 30 à 20 heures.

Téléphone permanence n° 07 70 26 24 42

Centre de secours le plus proche :

Lieu : FAUCOGNEY Téléphone n° 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing écrit) sera distribuée aux vérifications administratives.

Une conférence aux commissaires aura lieu au camion podium, sur la ligne de départ, le dimanche 3 août 2025 à 7 heures 45 : la présence de tous les commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps des 3 montées.

Il sera établi un classement général série A et série B

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces

SCRATCH séries A & B		GROUPE			CLASSE			DAME	
1 ^{er}	300 €	1 ^{er}	100 €	si au moins 5 partants	1 ^{er}	140 €	80€ si moins de 3 partants	1 ^{er}	80 €
2 ^{ème}	220 €	2 ^{ème}	80 €	si au moins 9 partants	2 ^{ème}	90 €	si au moins 5 partants		
3 ^{ème}	160 €	3 ^{ème}	50 €	si au moins 15 partants	3 ^{ème}	60 €	si au moins 7 partants		
4 ^{ème}	110 €				4 ^{ème}	45 €	si au moins 10 partants		
5 ^{ème}	80 €				5 ^{ème}	30 €	si au moins 12 partants		

Les coupes seront distribuées au minimum de la façon suivante :

- Scratch : 1 coupe aux 5 premiers (séries A & B)
- Groupe : 1 coupe par tranche de 3 partants
- Classe : 1 coupe par tranche de 3 partants
- Féminines : 1 bouquet aux 5 premières

Plusieurs commissaires seront récompensés.

Les prix en espèces sont cumulables.

La remise des prix se déroulera le dimanche 3 août 2025 à 20 Heures au restaurant Le Pas Saint Jean.